

LE BUDGET COMMUNAL

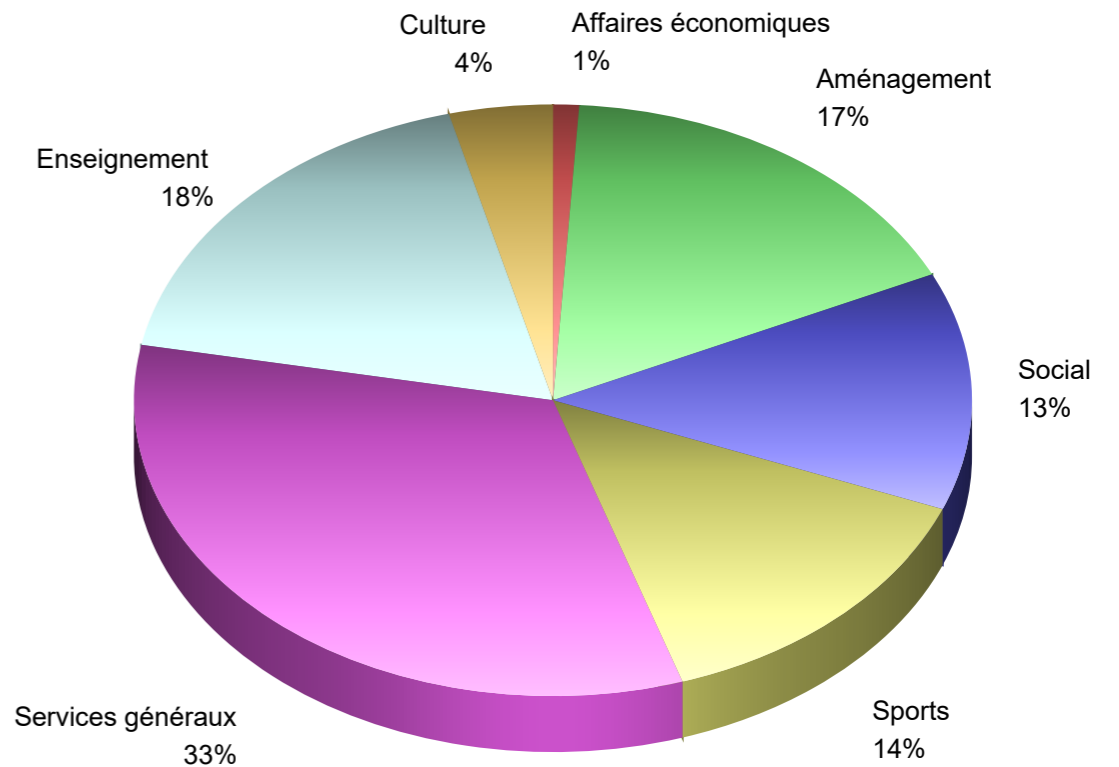
En réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2017, le budget de 2017 a été approuvé. Il a été rappelé les difficultés que rencontrent les communes à équilibrer leur budget et à continuer d'investir dans un contexte financier marqué depuis plusieurs années par une réduction des dotations de l'État. La baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) représentera plus de 1M€ sur le mandat. La commune maintiendra néanmoins ses investissements, poursuivra ses efforts de gestion, sans augmenter la part communale des taux d'imposition.

BUDGET 2016/2017

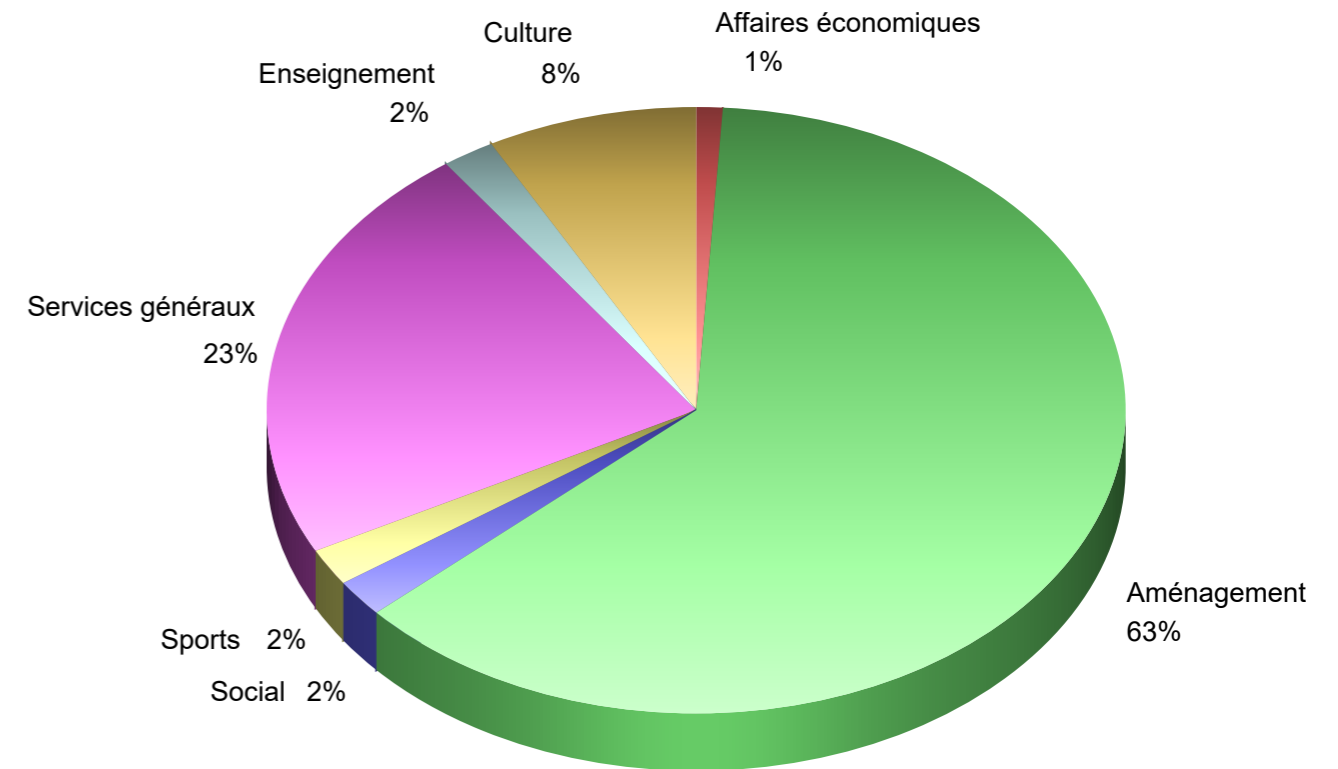
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (HORS PRODUITS EXCEPTIONNELS)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (HORS CHARGES EXCEPTIONNELLES)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

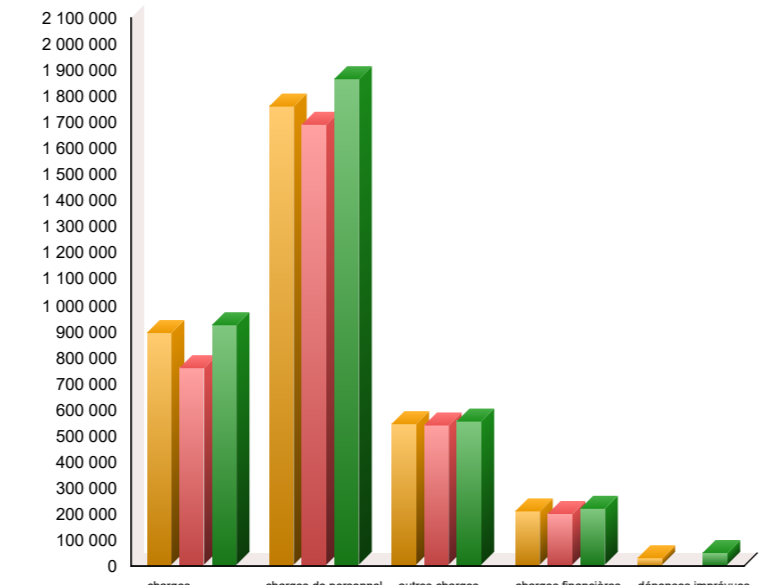
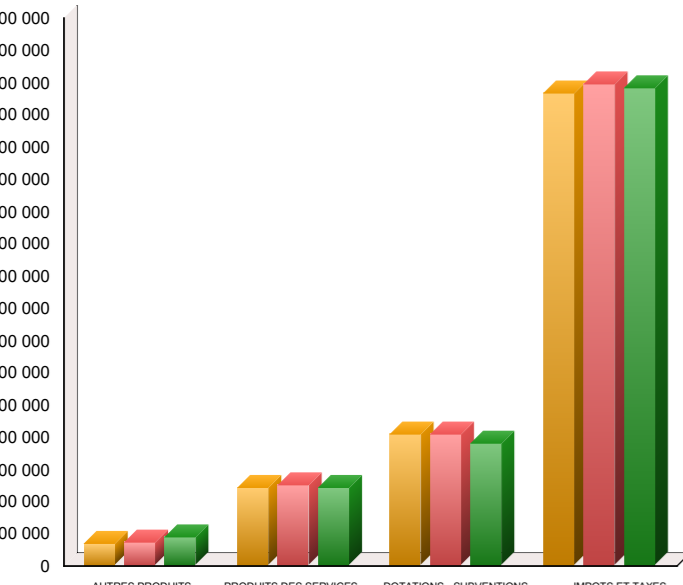


LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



LA DETTE PAR HABITANT - POPULATION TOTALE INSEE

ANNEE	2013	2014	2015	2016	Prévisions 2017
DETTE	6 065 372 €	5 570 571 €	5 092 817 €	4 597 815 €	4 764 150 €
NOMBRE D'HABITANTS	4290	4390	4417	4505	4611
DETTE PAR HABITANT	1 414 €	1 269 €	1 153 €	1 021 €	1 033 €

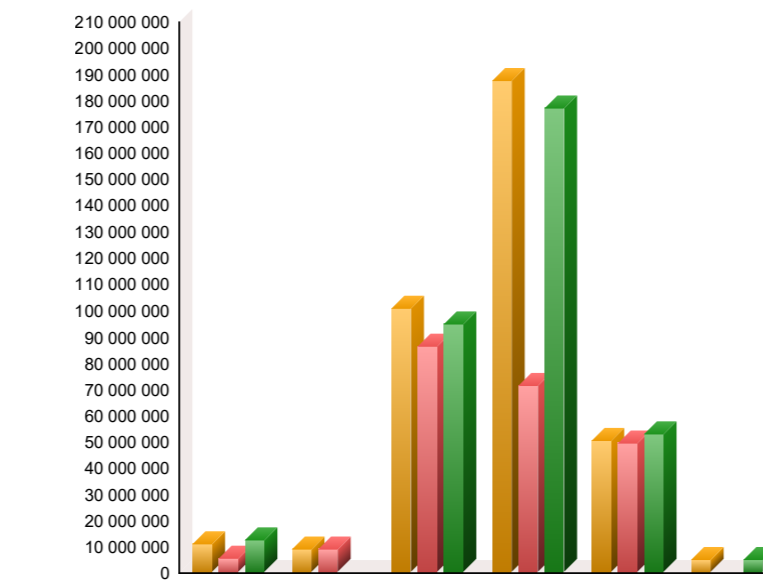
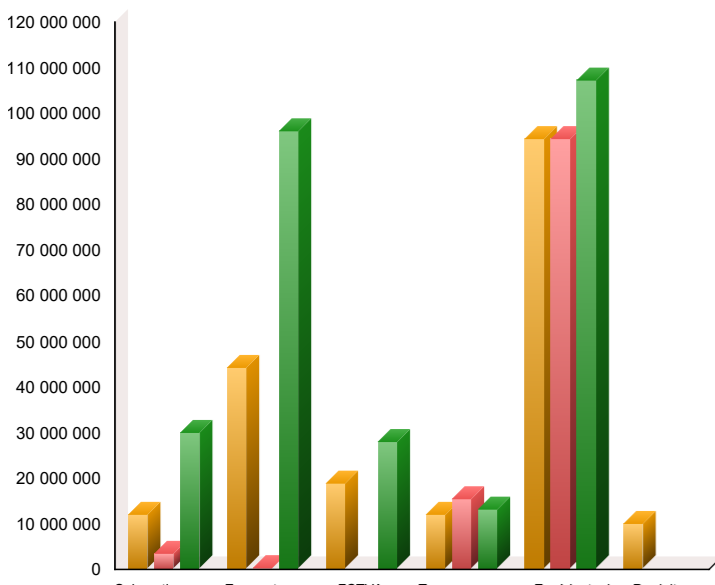


	AUTRES PRODUITS	PRODUITS DES SERVICES	DOTATIONS SUBVENTIONS	IMPOTS ET TAXES
Prévisionnel 2016	139 736 €	487 152 €	818 871 €	2 932 727 €
Réalisé 2016	143 138 €	500 186 €	818 785 €	2 987 884 €
Prévisionnel 2017	181 639 €	484 045 €	762 792 €	2 965 925 €

	charges à caractère général	charges de personnel et frais assimilés	autres charges de gestion courante	charges financières	dépenses imprévues
Prévisionnel 2016	895 245 €	1 761 065 €	544 718 €	211 250 €	27 527 €
Réalisé 2016	756 860 €	1 691 700 €	538 614 €	198 857 €	-
Prévisionnel 2017	925 282 €	1 863 346 €	553 569 €	217 000 €	50 000 €

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



	Subventions d'investissement	Emprunts	FCTVA	Taxe d'aménagement	Excédents de fonctionnement capitalisé	Produits de cessions
Prévisionnel 2016	118 577 €	441 713 €	187 429 €	119 912 €	942 271 €	100 000 €
Réalisé 2016	35 458 €	2 450 €	-	153 682 €	942 271 €	-
Prévisionnel 2017	300 514 €	960 604 €	279 876 €	132 000 €	1 070 879 €	-

	Frais études et logiciels	Participation EADM Charcot	Terrains agencement et matériels	Construction voirie	Emprunts et dettes	Dépenses imprévues
Prévisionnel 2016	107 249 €	88 000 €	1 005 609 €	1 875 840 €	505 000 €	49 600 €
Réalisé 2016	56 273 €	88 000 €	864 901 €	712 502 €	496 219 €	-
Prévisionnel 2017	123 359 €	-	945 666 €	1 773 124 €	530 000 €	50 001 €

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION



Depuis le 1^{er} janvier 2017, Vannes aggro, la communauté de la presqu'île de Rhuys et Loc'h Communauté ont fusionné pour former une nouvelle intercommunalité appelée Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Cette union résulte de la loi NOTRe (Nouvelle organisation du territoire de la République), promulguée en août 2015.

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération réunit 34 communes et comprend 169.000 habitants, 17.000 entreprises représentant plus de 70.000 emplois.

Les compétences obligatoires restent identiques (économie, tourisme, aménagement du territoire, logement, mobilité, politique de la ville, collecte et traitement des déchets).

Concrètement pour les usagers ce changement de périmètre d'agglomération n'aura pas d'incidence directe puisque tous les services publics continueront de fonctionner.

Sur le plan de la gouvernance politique, la composition légale de la nouvelle agglomération impose une diminution du nombre de conseillers communautaires (90) dont un président et quinze vice-présidents.

L'établissement qui compte désormais 360 agents, dont 57% issus de Vannes-agglo, siège dans les locaux qu'occupait Vannes-aggglomération.

Contact : 02 97 68 14 24
e.mail: courrier@gmvagglo.bzh

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Infographie : © GMVA



LES CELLULES ÉCONOMIQUES ET LES ATELIERS MUNICIPAUX



Mis en chantier en septembre 2016, les ateliers relais seront livrés au plus tard fin juin 2017. Conduite avec efficacité par les architectes M. Gumiaux et Gombeau de Bréal-sous-Monfort, M. Rageul du bureau d'études, la construction a été suivie et coordonnée par Jean-François Cartron, responsable du service technique de Baden.

Rappelons qu'il abritera le bagad, le comité des fêtes et 6 entreprises (3 locaux restent à louer). Actuellement hors d'eau, prochainement hors d'air, les cellules sont habillées progressivement.

Concernant le centre technique municipal, dont l'objet des travaux consiste à améliorer les conditions de travail des agents, les travaux de finition ont pris un peu de retard.

Nous regrettons de soumettre notre personnel à des conditions précaires pendant deux à trois semaines supplémentaires.

Locaux disponibles à la location :
02 97 57 00 95 (mairie)
2 cellules de 90 m²
1 cellule de 150 m²

TEMPÊTE DU 3 FÉVRIER 2017



Les alertes lancées par la météo, les services de l'État et les médias, ne suffisent pas à limiter les effets des tempêtes hivernales.

De nombreux dégâts ont été relevés et beaucoup d'arbres sont tombés dans la commune, entravant parfois les routes, et détruisant des équipements collectifs et privés, quand ils n'ont pas menacé la vie de personnes.

Il conviendrait que chacun en ait conscience et veille davantage à la protection et la sécurité de ses biens, comme à celles des autres.

Les arbres trop hauts ou trop près des lignes électriques et téléphoniques en sont souvent la cause, comme les matériels ou constructions légères mal arrimés.

Merci de faire preuve de plus de vigilance, et nous pourrions vivre les prochaines tempêtes avec moins de risques et d'appréhension.

Le 3 février dernier, ce sont 140 heures de travail qui ont été nécessaires pour remettre en état les routes, les lignes électriques ou téléphoniques et la fibre optique.

Il est encore temps de donner une procuration pour les prochaines élections.

PRÉSIDENTIELLE
23 AVRIL ET 7 MAI

LÉGISLATIVES
11 ET 18 JUIN

Il convient de se rendre en personne à la gendarmerie ou au tribunal d'instance, muni de sa carte d'identité, pour remplir une attestation sur l'honneur indiquant son impossibilité à participer au scrutin, et en renseignant les nom, prénoms, adresse et date de naissance du mandataire choisi dans la même commune.

Un volet de la procuration est adressé à la mairie. Il reviendra au mandant d'informer son mandataire de la démarche, car aucune information ne sera faite au mandataire.

De nouvelles cartes électorales ont été éditées, si vous en avez reçu une, merci de la signer, de détruire la précédente et de vous présenter avec votre nouvelle carte et une pièce d'identité en cours de validité lors de votre prochain passage en bureau de vote.



POINT SUR LE RECENSEMENT



Le recensement de la population, organisé par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), commencé le 19 janvier est maintenant terminé.

L'équipe de 11 personnes, conduite par l'élue déléguée et le policier municipal, a pu dans les temps livrer la somme de renseignements demandés.

La commune ne disposera pas du chiffrage

de ses habitants avant deux ans environ. Fin 2014 la population de Baden était de 4390 habitants.

En Bretagne, c'est le département de l'Ille et Vilaine (+1,1% l'an) qui connaît la plus forte croissance ces trois dernières années (2011-2014), devant le Morbihan (+0,7%).

Au sein de la nouvelle agglomération, La Trinité Surzur (+5,1%) devance Locmaria-Granchamp (+5%).

Les subventions

Le principe retenu en 2016 pour l'attribution des subventions a été reconduit pour l'année 2017.

La pertinence des projets a été prise en compte, au même titre que l'état de la trésorerie de chaque association.

Il a été précisé à chacune que des aides ponctuelles peuvent être envisagées en cours d'année, selon l'intérêt de nouveaux projets ou événements.

	subvention	participation exceptionnelle
ALBA	1.150 €	
ASSO AMIS DU MUSÉE DE BADEN	300 €	
ASSO SPORTIVE GOLF DE BADEN		Grand prix mairie Baden
ASPHODÈLE	300 €	
ASC BADEN FOOT	2.000 €	+1.000 € pour les 50 ans
ARTS ET MUSIQUE	5.500 €	+3.000 € pour les 25 ans
BAGAD	2.500 €	
BALADINS D'ARMOR	150 €	
BODENMOR	250 €	
BADEN BASKET	2.500 €	+1.300 € pour achat de matériel
CLUB DE L'AMITIÉ	900 €	
CLUB NAUTIQUE	500 €	
DIHUNERIE	300 €	
ÉCHIQUIER DE L'ABC	600 €	
FESTIVAL DU CONTE	1.500 €	
GOLFE EN CHŒUR		location sanitaires et vin d'honneur
KINGFIT BREIZHWORKOUT	500 €	
KOROLLERION	300 €	
LES ARCHERS	340 €	
PANIER BADENNOIS	400 €	
SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS	150 €	
SONERIE LAN BIHOÛÉ	300 €	
SPORTING KIN BALL	500 €	+200 € pour achat de matériel
STROLLAD KOZH - BOMBARDES	350 €	+150 € bannière

Le département du Morbihan dispose de centres d'incendie et de secours réunis en trois groupements territoriaux maillant l'ensemble du territoire.

Ils réalisent la totalité des interventions qui sont déclinées en trois domaines d'activités :

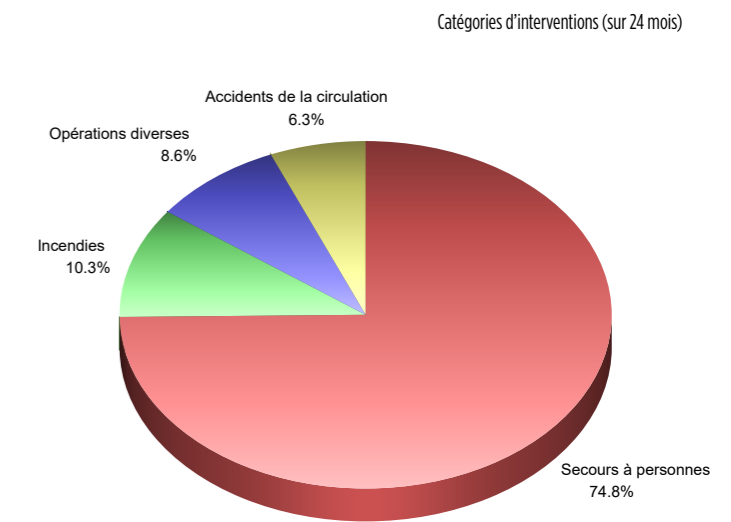
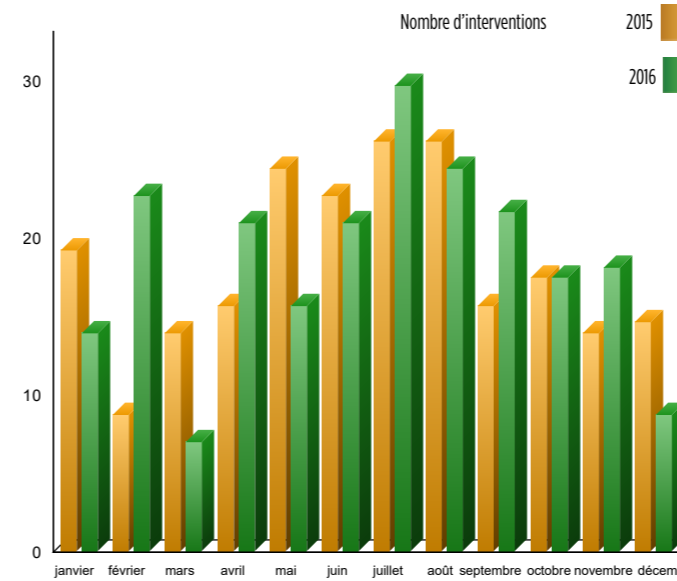
> le secours à la personne
(chutes, accidents domestiques, accidents sur la voie publique...)

> l'incendie
(feux d'habitation, de végétaux...)

> les opérations diverses et les interventions des équipes spécialisées

(chutes d'arbres, objets menaçant de tomber, risques chimiques, interventions en milieux périlleux).

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE SUR BADEN



VOUS AVEZ BESOIN D'EUX, ILS ONT BESOIN DE VOUS !

La Sécurité Civile en France repose essentiellement sur l'action des sapeurs-pompiers. Ils sont répartis en 3 catégories : les sapeurs-pompiers militaires, les sapeurs-pompiers professionnels (qui ont un statut de fonctionnaires territoriaux) et les sapeurs-pompiers volontaires. Ces derniers représentent la part la plus importante des effectifs (environ 200 000 sur le territoire français).

Pour le Morbihan, les sapeurs-pompiers volontaires sont au nombre de 2 611 pour 353 sapeurs-pompiers professionnels, femmes et hommes. L'importance de cet effectif permet d'assurer une distribution des secours la plus appropriée qui soit. Pour pérenniser cette distribution et leurs effectifs, les centres de secours, et plus

particulièrement celui de votre commune, ont besoin de volontaires pour s'engager au profit de la population.

C'est pourquoi, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan et la Mairie de Baden vous invitent à rejoindre les rangs des sapeurs-pompiers volontaires de Vannes.

Cette activité ne s'inscrit pas dans le strict cadre du bénévolat. En effet, en tant que sapeur-pompier volontaire, vous bénéficierez d'indemnités horaires tant pendant vos temps de formation que sur celui passé sur les lieux des interventions. À noter que ces indemnités ne sont pas imposables, et n'entrent donc pas dans le calcul de vos revenus.

Il n'y a pas de profil type pour devenir sapeur-pompier volontaire. Chacun d'entre vous, femme ou homme, peut assurer ces missions qui sont en majorité des opérations de secours à personnes.

Dans cet objectif, le centre de secours de Vannes recherche des personnes susceptibles de rejoindre son effectif afin de le renforcer et permettre la pérennité de ces missions.

N'hésitez pas à contacter le chef de centre de Vannes, le Commandant Yann BOUTIGNY, pour plus de renseignements. Le site Internet du SDIS 56 vous donnera également une vision du monde et de l'organisation des secours dans le Morbihan.

« Un engagement important, au service des autres ».

RENSEIGNEMENTS > auprès du **CENTRE DE SECOURS DE VANNES** (Avenue Georges Pompidou)
 Chef de centre de Vannes : Commandant Yann BOUTIGNY au 06 32 63 12 35 / YBoutigny@sdis56.fr
 Auprès de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours : www.sdis56.fr
SDIS 56 - 40 rue Jean JAURES - PIBS - CP 62 - 56038 Vannes Cedex
 Service du développement du volontariat : Chantal CASSAGNE au 02 97 54 56 25 / cassagne@sdis56.fr

SEMAINE DU GOLFE / du 22 au 28 mai 2017

Vous souhaitez participer à cet événement exceptionnel ?
La mairie recherche des bénévoles !
Renseignez-vous à l'accueil de la mairie ou au 02 97 57 00 95



INFO NUMÉROS UTILES

En l'absence de confirmation des numéros de téléphones des prochains occupants de la maison de santé, les numéros utiles seront communiqués avec le prochain *Baden le mag'*. **Merci pour votre compréhension.**

REPÈRES

Directeur de la publication :
Michel Bainvel

Comité de rédaction :
Commission communication

Impression/maquette:
Imprimerie du Loch - Auray

Droits photos : © Mairie de Baden

Contact

**MAIRIE : 3 place Weilheim - 56870 BADEN
02 97 57 00 95 - mairie@baden.fr**